

Pièce 1 : ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

Maître de l'ouvrage

Commune de MANOU



Objet du marché

Travaux de création du réseau d'assainissement
sur la commune de Manou

Lot 1 : Travaux de création du réseau
d'assainissement en domaine public

Procédure adaptée passée en application de l'article L.2123-1 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 ainsi que les articles R.2123-1 à R2123-7 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 avec négociation éventuelle, librement définie par le pouvoir adjudicateur

L'acte d'engagement comporte 10 feuillets et les annexes n°1 et 2

**ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)**

Entité adjudicatrice représentée par

Madame le Maire de la commune de MANOU

Représentant de la personne publique contractante pour exécution

Madame le Maire de la commune de MANOU

Ordonnateur

Madame le Maire de la commune de MANOU

Comptable public assignataire

M. Le trésorier de La Loupe

ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT(S)

Je soussigné,

Nom et prénom :	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
(Tél.)	
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
(Tél.)	
N° d'identité d'établissement	
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et	

Nous soussignés,

Cotraitant 1	
Nom et prénom :	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
(Tél.)	
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	

Ayant son siège
à :

(Tél.)

N° d'identité d'établissement

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et

Cotraitant 2

Nom et
prénom :

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

Domicilié
à :

(Tél.)

Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :
Ayant son siège
à :

(Tél.)

N° d'identité d'établissement

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et

Après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés ;
- produit les documents, certificats, attestations et déclarations visés aux articles R 2143-3 ainsi que R 2144-1 à 7 du décret n°2018-1075

m'engage sans réserve, à produire la déclaration ou les certificats mentionnés aux articles R2143-3 ainsi que R2144-1 à 7 du décret n°2018-1075 ainsi que les attestations d'assurance visées dans le CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation **m'**est notifiée dans un **déla**
de 210 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la
Consultation ou la date de remise de la dernière offre en cas de négociation.

nous engageons sans réserve, en tant que cotraitants **conjoint**s avec mandataires solidaires,
représentés par :

Mandataire solidaire du groupement, à produire la déclaration ou les certificats mentionnés
aux articles R2143-3 ainsi que R2144-1 à 7 du décret n°2018-1075 ainsi que les attestations
d'assurance visées dans le CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-
dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un **délai de 210 jours** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation ou la date de remise de la dernière offre en cas de négociation.

ARTICLE 2. PRIX

2-1. Montant du marché

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m_0 fixé dans le présent acte d'engagement.

Les modalités de variation des prix sont fixées au CCAP

L'évaluation des travaux, telle qu'elle résulte des documents fournis dans le Dossier de Consultation est de :

MONTANT DES TRAVAUX BASE Tranche ferme 1 :

Montant hors TVA :		
TVA au taux de	20.00	%, soit
Montant TVA incluse :		
Arrêté en lettres à		

MONTANT DES TRAVAUX Tranche optionnelle 2 :

Montant hors TVA :		
TVA au taux de	20.00	%, soit
Montant TVA incluse :		
Arrêté en lettres à		

MONTANT DES TRAVAUX Tranche optionnelle 3 :

Montant hors TVA :		
TVA au taux de	20.00	%, soit
Montant TVA incluse :		
Arrêté en lettres à		

MONTANT DES TRAVAUX Tranche optionnelle 4 :

Montant hors TVA :		
TVA au taux de	20.00	%, soit
Montant TVA incluse :		
Arrêté en lettres à		

MONTANT DES TRAVAUX Tranche optionnelle 5 :

Montant hors TVA :		
TVA au taux de	20.00	%, soit
Montant TVA incluse :		
Arrêté en lettres à		

MONTANT DES TRAVAUX –VF 1 (collecteur principal Fonte) :

Montant hors TVA :		
TVA au taux de	20.00	%, soit
Montant TVA incluse :		
Arrêté en lettres à		

MONTANT DES TRAVAUX –VF 2 (collecteur principal Grès) :

Montant hors TVA :		
TVA au taux de	20.00	%, soit
Montant TVA incluse :		
Arrêté en lettres à		

2-3. Montant sous-traité

2-3.1. Montant sous-traité désigné au marché

Le(s) annexe(s) n° [] au présent acte d'engagement indique(nt) la nature et le montant des prestations que **j'envisage / nous envisageons** de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance. Le montant des travaux sous-traités indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance dès lors ou celui-ci aura fourni tous les certificats, déclarations et attestations mentionnés aux articles aux articles R 2143-3 ainsi que R 2144-1 à 7 du décret n°2018-1075

Le montant total des prestations que **j'envisage / nous envisageons** de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Montant hors TVA (auto liquidation)	[]
--	-----

2-3.2. Montant sous-traité envisagé

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que **j'envisage / nous envisageons** de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en

cours d'exécution leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant par l'entité adjudicatrice.

Les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra proposer en nantissement, ou céder :

Contractant(s)	Nature des travaux sous-traités hors TVA (auto liquidation)
Montant total (hors TVA)	

2-3.3. Répartition des prestations entre cotraitants

Base :	Co-traitant 1	Co-traitant 2	Total
Nom de l'entreprise
Prestation(s)
Montant H.T.€€€
Montant T.V.A.€€€
Montant T.T.C.€€€

ARTICLE 3. DELAIS DE REALISATION

L'entreprise a la possibilité d'indiquer le délai qui lui semble le plus approprié l'exécution des travaux.

Le délai remis par l'entreprise devra se situer en-dessous du délai maximal indiqué ci-dessous.

Les délais de la phase Exécution s'entendent à l'émission de la date de l'OS et vaudra pour l'ensemble des travaux base + VO inclus (pas d'OS spécifique par VO).

Il court jusqu'à la réception des ouvrages.

TRAVAUX BASE TF1 :

Période de préparation : 3 mois (Délai non compris dans le délai d'exécution

Exécution des travaux : _____ mois - max 9 mois

TRAVAUX TO 2:

Période de préparation : 2 mois (Délai non compris dans le délai d'exécution

Exécution des travaux : _____ mois - max 6 mois

TRAVAUX TO 3:

Période de préparation : inclus dans la période de préparation de T02 dans le cas d'un affermissement de la T03

Exécution des travaux : _____ mois - max 6 mois

TRAVAUX TO 4 :

Période de préparation : inclus dans la période de préparation de T02 dans le cas d'un affermissement de la T04

Exécution des travaux : _____ mois - max 6 mois

TRAVAUX TO 5 :

Période de préparation : 2 mois (Délai non compris dans le délai d'exécution

Exécution des travaux : _____ mois - max 6 mois

Le point de départ des délais étant l'Ordre de Service de lancement de chacune des phases.
Il court jusqu'à la réception des ouvrages.

Il est rappelé que :

Les travaux du lot 1 se dérouleront sur 3 années :

- Année 1 : Tranche ferme
- Année 2 : T02. Dans le cadre de l'affermissement de la T03 et T04, ces deux tranches se feront en même temps que la T02
- Année 3 : T05 selon l'affermissement de la tranche

ARTICLE 4. PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées dans le CCAP.

Prestataire unique

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	
code banque :	
	clé RIB :
	code guichet :

Groupement

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

Cotraitant 1

compte ouvert à l'organisme bancaire :		
à :		
au nom de :		
sous le numéro :	<input type="text"/>	clé RIB : <input type="text"/>
code banque :	<input type="text"/>	code guichet : <input type="text"/>

Cotraitant 2

compte ouvert à l'organisme bancaire :		
à :		
au nom de :		
sous le numéro :	<input type="text"/>	clé RIB : <input type="text"/>
code banque :	<input type="text"/>	code guichet : <input type="text"/>

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Prestataire unique

Le prestataire désigné ci-devant :

refuse de percevoir l'avance forfaitaire prévue dans le CCAP.

accepte de percevoir l'avance forfaitaire prévue dans le CCAP.

Groupement

Les prestataires désignés ci-devant :

refusent de percevoir l'avance forfaitaire prévue dans le CCAP.

acceptent de percevoir l'avance forfaitaire prévue dans le CCAP.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que si aucun choix n'est fait, l'entité adjudicatrice considérera que l'entreprise accepte de percevoir l'avance. La perception de l'avance par les cotraitants et sous-traitants est indiquée dans les annexes.

L'avance sera versée et résorbée dans les conditions fixées par l'article Avance du CCAP qui détermine également les garanties à mettre en place par la ou les entreprises.

Il est rappelé au candidat que la signature de l'Acte d'Engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

ARTICLE 5. SIGNATURE DU CANDIDAT

Fait en un seul original

A :

Le

Mention(s) manuscrite(s)

"Lu et approuvé"

Signature(s) du titulaire, ou, en cas de groupement d'entreprises, du mandataire habilité ou de chaque membre du groupement :

.....
.....
.....

Merci de joindre également l'annexe 1 obligatoire dument signé

ARTICLE 6. ACCEPTATION DE L'OFFRE

Les sous-traitants proposés dans les actes de sous-traitance annexés au présent acte d'engagement sont acceptés comme ayant droit au paiement direct et les conditions de paiement indiquées sont agréées.

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A
Le

L'entité adjudicatrice

Date d'effet du marché

Reçu notification du marché le :

- Le prestataire
- Le mandataire du groupement

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le :

- Par le prestataire.
- Par le mandataire du groupement destinataire.

Pour le représentant de l'entité adjudicatrice,

Ale (Date d'apposition de la signature ci-après)

Annexe 1 à l'acte d'engagement NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Certificat de cessibilité établi (1) en date du à

OU

Copie délivrée en unique exemplaire (1) pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

.....

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

.....

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (*indiquer en chiffres et en lettres*) :

.....

.....

4 La partie des prestations évaluée à (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

.....

.....

et devant être exécutée par

.....

en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A le

Signature (2)

(1) Cochez la case qui correspond à votre choix, soit certification de cessibilité soit copie délivrée en unique exemplaire

(2) Date et signature originales

Annexe 2 à l'acte d'engagement

ACTE SPECIAL DE SOUS-TRAITANCE

Annexe à l'acte d'engagement en cas de sous-traitance valant demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement.

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement en cours de marché.

L'exemplaire unique du marché ou le certificat de cessibilité a t'il été restitué ?

OUI NON

Acte spécial modificatif : il annule et remplace l'acte spécial de sous-traitance du

Pouvoir adjudicateur :

- Personnes habilitées à donner les renseignements sur l'état d'avancement du marché du sous-traitant :

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (nantissements ou cessions de créances) :

- Organisme chargé des paiements :

Objet du marché :

Objet du marché :

Candidat ou titulaire du marché :

Prestations sous-traitées :

- Nature des prestations sous-traitées :
-
-
- Durée du contrat :

- Montant HT :

- Taux de la TVA :
- Montant TTC :

- Date (ou mois) d'établissement des prix :
- Modalités de variation des prix :
-

Identification du sous-traitant :

- Nom commercial, raison ou dénomination sociale :

- Forme juridique du sous-traitant :
- Immatriculée à l'INSEE :
 1. Numéro de SIRET :
 2. Code nomenclature activité française (NAF) :
 3. Numéro d'identification au registre du commerce :

- Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant :
 -
 - Adresse :

- Compte à créditer :

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

- Le sous-traitant déclare remplir les conditions pour avoir droit au paiement direct (article 136 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) :
 - OUI NON

Condition de paiement du contrat de sous-traitance :

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance : OUI NON

- Modalités de calcul et de versement des acomptes :

- Clauses relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

Capacités professionnelles, financières et techniques du sous-traitant :

Liste des pièces qui doivent être fournies par le sous-traitant pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

Attestations sur l'honneur du sous-traitant.

Le sous-traitant déclare sur l'honneur :

a) Condamnation définitive :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

b) Lutte contre le travail illégal :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

c) Liquidation judiciaire : ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

d) Redressement judiciaire : ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord cadre ;

e) Situation fiscale et sociale : avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

f) Marchés de défense et de sécurité (MDS) : ne pas entrer dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner prévus à l'articles 46 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

g) Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu de lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

h) que les renseignements fournis en annexe du présent document sont exacts.

Cession ou nantissement des créances résultant de l'accord cadre.

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial ; le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article 136 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en produisant en annexe du présent document :

L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

Une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :

Le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité prévus à l'article 127 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics qui est joint au présent document ;

OU

L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible. Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant.

A, le A, le

Le sous-traitant :

.....

Le candidat ou titulaire :

.....

Le représentant du pouvoir adjudicateur, compétent pour signer l'accord cadre, accepte le sous-traitant et agréé ses conditions de paiement.

A , le

Le représentant du pouvoir adjudicateur :

Notification de l'acte spécial au titulaire

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A, le